



La lettre de la Sénatrice

Marie-Claude Varailas

N°1-OCTOBRE 2020



Alors que nous venons d'entrer dans une nouvelle période de confinement, les élus locaux sont à nouveaux en première ligne pour gérer les conséquences des choix gouvernementaux de lutte contre la COVID-19. Etre au plus près des administrés, accompagner les acteurs économiques et associatifs... Je sais les élus de Dordogne pleinement engagés pour que nous puissions nous relever de cette crise sanitaire sans précédent.

Aujourd'hui, la priorité est de sauver des vies.... Le personnel soignant qui lutte sans relâche depuis des mois pour assurer un service public de qualité, malgré un système de santé et un hôpital public mis à mal depuis plus de 20 ans (100 000 lits fermés, dont 4 800 en 2018 et 3 200 en 2019), a besoin de notre solidarité.

Nos commerçants et indépendants, qui subissent de plein fouet les conséquences de cette nouvelle épreuve, ne doivent pas être les grands sacrifiés de ce second confinement. Avec mes collègues sénateurs, nous avons adopté en séance un amendement afin d'autoriser les préfets à prendre des dérogations pour permettre la réouverture des commerces, si les conditions sanitaires sont réunies. Nos enseignants, nos agents des services publics, nos forces de l'ordre, nos entrepreneurs, tous sont mobilisés pour assurer et maintenir des services dont dépendra la relance économique du pays.

Demain, il faudra des mesures fiscales fortes de solidarité pour que nous nous relevions sans sacrifier les générations futures.

Aussi, avec mon groupe parlementaire "Communiste, républicain, citoyen et écologiste" (CRCE), nous avons demandé la mise en place d'un comité de suivi de la crise, pluraliste, afin de permettre un véritable contrôle démocratique de la gestion du confinement.

Face aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux qui seront demain aux coeurs des préoccupations des citoyens et des politiques publiques, ma mobilisation sera pleine et entière pour soutenir notre territoire, aux côtés des élus.

Marie-Claude Varailas



MES DÉLÉGATIONS SÉNATORIALES



VICE- PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Durant la campagne électorale, j'ai pris l'engagement de porter haut et fort la voix de nos territoires ruraux, s'agissant notamment de la situation de nos services publics, de l'agriculture et de son devenir, du transport ferroviaire, de l'école et du problème récurrent lié à la désertification médicale.

Calendrier prévisionnel de novembre : auditions consacrées au PLF2021 dont celles des ministres des transports, de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Cette délégation est chargée de veiller à la politique suivie par le gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle assure, en ce domaine le suivi de l'application des lois. Elle peut également être saisie sur un projet ou une proposition de loi.

Calendrier prévisionnel de novembre : les auditions du mois de novembre traiteront de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les stéréotypes sexistes et la répartition des rôles sociaux et des violences faites aux femmes.

L'actualité au Sénat

Le projet de loi de finances 2021

Il prend en compte le chiffre de 100 milliards d'euro au titre du plan de relance dont 35 milliards seront inclus dans le budget pour 2021.

Les collectivités s'inquiètent à juste titre du contenu de ce plan qui au-delà d'une stagnation de la DGF ne prend pas suffisamment en compte leurs pertes de recettes enregistrées au cours de dernières années et les dépenses supplémentaires auxquelles elles ont dû faire face avec la crise sanitaire.

Le coût total net pour les collectivités serait de 7,3 milliards d'euro en 2020 avec une baisse des recettes fiscales de 5,2 milliards d'euro pesant principalement sur le bloc communal et départemental. La suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production constituent à elles seules plus de 30 milliards de pertes de recettes .

Pour compenser cette suppression de la taxe d'habitation, l'Etat concède aux commune la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties originellement dévolue aux Départements. Ces derniers vont ainsi perdre leur autonomie financière puisque désormais ils deviendront dépendants de l'Etat qui leur transférera annuellement une part de la TVA en fonction de la santé de notre économie et de la consommation des Français dont on sait qu'elle a tendance à se réduire du fait de la crise sanitaire.

A cela s'ajoute la nationalisation de 2,3 milliards de la taxe sur la consommation d'électricité. Ainsi les collectivités ne pourront plus délibérer sur le montant du produit à percevoir d'ici à 2023.

Nous l'avons déjà dit, une grande réforme de la fiscalité est nécessaire pour permettre aux collectivités d'être un acteur majeur de la relance.

Les Français ont de fortes attentes : ils veulent accélérer la transition écologique, réparer les fractures sociales, répondre aux urgences économiques et sociales. Par ailleurs , le soutien aux entreprises doit être ciblé pour être efficace, en donnant la priorité aux petites et moyennes entreprises de nos territoires et à celles qui sont vertueuses sur le plan environnemental et en matière d'emplois et de maintien de l'emploi. Il est important de rappeler aussi que l'argent public ne doit pas servir à délocaliser.

Si nous voulons amorcer la nécessaire transition écologique et sécuriser nos vies en même temps que la planète, nous devons nous appuyer sur la relocalisation de pans entiers de secteurs stratégiques à commencer par la production en France de matériel médical et sanitaire. Nous demandons également d'agir pour construire le pôle public du médicament sachant que 80% des molécules qui permettent la fabrication de nos médicaments viennent de Chine.

[A noter que s'agissant des Zones de revitalisation rurales (ZRR), elles devraient être prolongées pour deux ans à cause de la COVID 19 qui a retardé le travail sur les zonages.]



Réintroductions des néonicotinoïdes: nous avons dit non !

Depuis 2016 ces produits ont été interdits car ils sont 5000 à 10 000 fois plus toxiques que leur ancêtre le DDT. Ils sont dangereux pour les humains et, en premier lieu pour nos agriculteurs. Meurtriers pour les abeilles et pour l'ensemble de la biodiversité, ils participent à la pollution des sols et à leur appauvrissement.

Ce que l'on peut regretter, c'est que depuis trois ans, aucune solution viable, respectueuse de l'environnement et de la santé publique, n'a été apportée à notre agriculture.

Si effectivement on est à même de comprendre les difficultés des producteurs de betteraves confrontés à la maladie dite de la « jaunisse de la betterave », **revenir sur cette interdiction c'est revenir sur la transition écologique que nous voulons et par ailleurs inciter d'autres filières qui seraient fondées elles aussi à exiger le principe d'égalité pour réutiliser ces produits.**

J'ai indiqué avec mon groupe que nous étions favorables à une indemnisation des pertes dans les zones affectées et rappeler la **nécessité de création d'un fonds mutuel et solidaire de gestion des risques sanitaires et climatiques, ainsi que l'introduction d'un prix plancher d'achat pour les producteurs.** Depuis 2017 la betterave a connu la fin des quotas sucriers et l'ouverture à la concurrence.

Ce qui frappe le plus durement les betteraviers, ce ne sont pas les réglementations, mais bien les spéculateurs, la fin d'un marché régulé et protecteur ainsi que les accords de libre échange.

"Depuis trois ans, aucune solution viable respectueuse de l'environnement et de la santé publique, n'a été apportée à notre agriculture."

L'actualité au Sénat

Projet de loi organique sur la simplification des expérimentations territoriales

A la lecture de ce projet de loi qui ne se limite pas à la simplification des expérimentations, mon groupe parlementaire CRCE a considéré nécessaire de déposer une motion en question préalable.

Dans son article 6 ce texte introduit bien plus qu'une simplification puisqu'il fait évoluer le droit à l'expérimentation sur une partie du territoire de la République et notamment certaines déjà réalisées.

Nous savons que la différence fait partie intégrante de notre Société mais nous y préférons l'égalité comme principe de la République. Elle ne se définit pas et elle a été, comme la laïcité, l'un des grands combats de la République.

Cela ne veut pas dire qu'il faille faire tout le temps pareil partout car ce serait nier un autre grand combat : celui de la décentralisation et de l'octroi des moyens financiers, administratifs et réglementaires réels aux collectivités afin de leur permettre de répondre au plus près, aux besoins de la population. Notre objectif n'est pas de nier les libertés locales.

C'est la raison pour laquelle nous continuerons à défendre la clause de compétence générale des collectivités locales.

En effet, c'est plus ce principe que l'évolution à l'expérimentation qui permettra, selon nous de répondre aux besoins de nos concitoyens et à l'enjeu républicain selon lequel, en république, la loi est la même pour tous et partout.

Proposition de loi sur le plein exercice des libertés locales

De nombreuses réformes ces dernières années ont mis à mal l'organisation des collectivités et la fiscalité locale, remettant en cause le principe de libre administration et d'autonomie financière consacré par la Constitution.

Les élus constatent depuis quelques années l'érosion de leurs marges de manœuvre qui peut avoir pour conséquence que nos concitoyens soient davantage mis à contribution pour avoir accès aux mêmes services publics locaux.

La reconnaissance dans la Constitution de la clause de compétence générale des communes est une bonne chose mais depuis quelques années elle est mise à mal pour les départements et les régions qui de surcroît aujourd'hui ont à faire face à la crise sanitaire.

Indissociable de la liberté communale, l'autonomie financière reste le levier d'action des élus. Sans capacité d'action locale ni maîtrise des ressources financières, la démocratie locale perd tout son sens.

Nous devons rester attentifs au périmètre de ce que nous nommons « les libertés communales » car elles ne doivent pas menacer le cadre républicain d'unicité et d'indivisibilité de la France d'où le besoin de plus de décentralisation, de plus de déconcentration pour sécuriser l'action des élus locaux.

Le débat sur la différenciation territoriale proposé dans le cadre de la loi 3D, examinée en début d'année 2021, doit nourrir notre réflexion car elle ne devra pas aboutir à l'attribution de compétences différentes aux collectivités et la possibilité de déroger aux lois et règlements nationaux.

Chaque mois, retrouvez les questions que j'adresse aux membres du Gouvernement :

- 26 octobre - Question à Olivier Veran, ministre des solidarités et de la santé, afin qu'une solution rapide soit engagée par le Gouvernement pour permettre une reconnaissance des agents de la FPH travaillant dans des établissements médico-sociaux et dans les SSIAD, exclus du Ségur de la Santé.
- 30 octobre - Question à Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, sur les conséquences du marché public annoncé en vue de l'attribution de la ligne d'écoute 3919 dédiée aux femmes victimes de violences et géré par la Fédération nationale solidarité femmes.

Alors que le 3919 recevait plus de 900 appels par jour lors du premier confinement, cette mise en concurrence de la ligne d'écoute dédiée aux femmes victimes de violences est de nature à fragiliser le réseau d'écoute fort de plus de 30 ans d'expérience

Retrouvez l'ensemble des questions déposées sur ma page : https://www.senat.fr/senateur/varaillas_marie_claude20046a.html

Sur le terrain...

Hommage à Samuel Paty

Après l'assassinat de Samuel PATY à Conflans Ste Honorine qui nous a rassemblé sous l'arbre de la Liberté à PERIGUEUX pour rendre hommage à cet enseignant et soutenir toute la communauté éducative, un nouvel attentat horrible a frappé depuis dans la basilique Notre Dame à NICE, ôtant la vie à trois autres de nos compatriotes .

Au moment où le Gouvernement entend proposer un projet de loi sur le « séparatisme », nous devons plus que jamais défendre la loi de 1905 qui est un pilier de notre République. Répondre à la hauteur de ces crimes perpétrés par des prêcheurs de haine envers les valeurs de notre République, c'est surtout engager une politique de justice sociale, de développement des services publics, de perspectives d'emploi pour notre jeunesse, de lutte contre les discriminations et le racisme qui minent le vivre ensemble.

Ensemble, nous devons faire triompher une République démocratique et sociale.



Périgueux - Soutien à la mobilisation organisée par le PCF pour l'emploi et les services publics devant la DDTE.



Trélissac - Inauguration de la Maison de Quartier des Pinots, à l'invitation de son maire, Francis Colbac.

Contact:
mc.varaillas@senat.fr



Suivez mon actualité sur la page Facebook "Marie-Claude Varaillas, sénatrice de la Dordogne"